#### **MODALITÉS D'INSCRIPTION**

## TAP «maternelle» FT TAP «élémentaire»

LES TAP SONT FACULTATIFS ET GRATUITS!

#### Si vous avez un dossier en cours de validité:

> vous pouvez nous retourner le formulaire par mail à l'adresse : tap@ville-baillargues.fr ou en main propre au bureau de la Maison de l'Enfance avant le VENDREDI 24 JUIN.

#### Si votre enfant n'a jamais fréquenté nos structures (ALP / ALSH / cantine...):

> Les dossiers d'inscription, accompagné du formulaire, devront être remis obligatoirement en main propre directement au bureau de la Maison de l'Enfance.

#### ATTENTION!

AUCUN ENFANT NE
POURRA PARTICIPER
AU TAP SANS AVOIR
REMPLI UN DOSSIER
D'INSCRIPTION
UNIQUE ET RENDU
LE FORMULAIRE.

TOUT FORMULAIRE NON RENDU DANS LES DÉLAIS SIGNIFIERA QUE L'ENFANT NE PARTICIPERA PAS AUX TAP ET DEVRA ÊTRE RÉCUPÉRÉ LE JEUDI À 12H OU 13H50 (s'il mange à la cantine).

#### **NOUVEAU!**

DÉSORMAIS LA
PRÉSENCE AUX TAP
DE VOTRE ENFANT
POURRA ÊTRE AJOUTÉE
OU SUPPRIMÉE via votre
espace famille, rubrique
Réservations, onglet TAP
jusqu'à la veille.

EN CAS D'ABSENCE

LE JEUDI APRÈS-MIDI, MERCI DE CONTACTER

LE JOUR-MÊME (AVANT 12H) LE SERVICE JEUNESSE AU

04 67 87 41 93/95

OU SUR LE PORTABLE (**SMS** OU APPEL)

EN PRÉCISANT NOM, PRÉNOM ET CLASSE DE L'ENFANT.

#### **MATERNELLE:**

07 62 67 93 26

#### ÉLÉMENTAIRE:

07 62 67 93 28

Si un enfant non inscrit n'est pas récupéré à 14h, il sera pris en charge par l'équipe de direction qui vous contactera.

#### LES FORMULAIRES D'INSCRIPTION SONT DISPONIBLES :



à l'accueil de la Maison de l'Enfance
 sur l'Espace Famille et sur le site de la ville en téléchargement



www.ville-baillargues.fr













N°8 - SPÉCIAL «RYTHMES SCOLAIRES» - JUIN 2016



#### ÉDITO

pepuis septembre 2014, les écoles de Baillargues appliquent la nouvelle organisation des rythmes scolaires, conformément aux objectifs de la réforme.

En 2015, le projet éducatif territorial (PEDT) de la Ville, formalisant la concertation menée avec l'ensemble des partenaires éducatifs, est entré en application.

Grâce à la qualité du travail réalisé par les services et la démarche participative mise en œuvre tout au long du processus, Baillargues, souvent citée en exemple, fait aujourd'hui figure de référence.

Le bilan de cette première année, associé à

la volonté politique de maintenir l'accès gratuit aux TAP a conduit les membres du Comité de Pilotage à demander le passage en demi journée.

Autorisée par le Rectorat à compter de la rentrée 2016, cette nouvelle organisation permettra de regrouper et d'approfondir les activités proposées aux enfants.

Certes, la ville et les membres du Comité de pilotage s'étaient prononcés pour le vendredi après-midi. Le Rectorat en a décidé autrement. Dont acte. Réjouissons-nous néanmoins de pouvoir préserver la gratuité et la qualité de ce service que beaucoup d'autres communes nous envient.



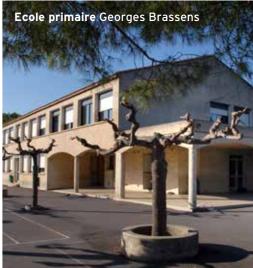








en charge des Sports et des Traditions Sportives



# Comment se déroule la semaine?

Désormais, les TAP se dérouleront UNIQUEMENT les JEUDIS de 14h à 17h autour de 2 PÔLES :

- > SPORT / ARTISTIQUE
- > CULTURE / LOISIRS

#### LES ACTIVITÉS CHANGENT DONC TOUS LES JEUDIS.

#### **EN ÉLÉMENTAIRE:**



Un **bordereau** sera distribué en **début d'année scolaire** mentionnant UNIQUEMENT le

**numéro de groupe** valable pour l'année scolaire.

Les activités ne seront pas communiquées aux enfants, simplement énumérées dans le **tableau général des activités, disponible sur le site de la ville : WWW.VILLE-BAILLARGUES.FR** 

#### **ORGANISATION DES MERCREDIS**

La classe se termine à 11h55, vous pouvez donc :

- > soit récupérer votre enfant entre 11h55 et 12h
- > **soit réserver la cantine** et venir chercher votre enfant à partir de 13h15 et jusqu'à 13h45 à son école.
- > soit réserver la cantine et l'ALP mercredi après-midi. Vous pourrez le récupérer entre 16h30 et 18h30 à la Maison de l'Enfance.

#### **AIDE AUX DEVOIRS**

#### Pour les élémentaires (du CE1 au CM2), tous les lundis et mardis de 17h à 18h.

L'étude est remplacée par l'aide aux devoirs. Il conviendra de réserver l'ALP SOIR, en cochant Aide aux devoirs sur le lundi et/ou le mardi et au tarif de celui-ci. Les enfants seront conduits par les animateurs de L'ALP SOIR à la Maison de l'Enfance où un animateur référent les prendra en charge dans une salle dédiée.

Les enfants sont à récupérer entre 18h et 18h30.

#### **ATTENTION!**

Seuls les enfants ayant une réservation « Aide aux devoirs » pourront y participer.

### PRISE EN CHARGE DES ENFANTS À L'ISSUE DE LA PAUSE MÉRIDIENNE LE JEUDI

#### **MATERNELLE**

Les activités sont encadrées par l'ATSEM et l'animateur/trice.

Si votre enfant n'est pas inscrit au TAP:

> vous pouvez venir le récupérer entre 13h50 et 14h.

#### Si votre enfant est inscrit au TAP:

> vous pouvez le **déposer entre 13h50 et 14h** après le déjeuner.

A NOTER: vous avez la possibilité de n'inscrire votre enfant qu'à l'ACTIVITÉ 1 et de venir le récupérer dans sa classe entre 15h30 et 15h45.

#### ÉLÉMENTAIRE

Si votre enfant n'est pas inscrit au TAP:

> vous pouvez venir le récupérer ou le laisser partir seul <u>sur</u> autorisation écrite entre 13h50 et 14h.

Si votre enfant est inscrit au TAP:

- > vous pouvez le **déposer entre 13h50 et 14h** après le déjeuner.
- > A 14h puis à 15h45, les enfants se regroupent sur leur numéro de rassemblement (peint au sol dans la cour de l'école). L'appel est effectué par les animateurs de la 1ère puis de la 2<sup>nde</sup> activité.

A NOTER: vous avez la possibilité de n'inscrire votre enfant qu'à l'ACTIVITÉ 1 et de venir le récupérer ou l'autoriser à partir seul entre 15h30 et 15h45 (au moment du goûter).

#### PRISE EN CHARGE DES ENFANTS À L'ISSUE **DES TAP LE JEUDI**

## ECOLE MATERNELLE A. GEOFFRE

A la fin des TAP, vous pouvez :

> récupérer votre enfant entre 16h50 et 17h

#### ECOLE ÉLÉMENTAIRE J. BREL

A la fin des TAP, vous pouvez :

 récupérer votre enfant dans le cour à son numéro de rassemblement

#### ECOLE ÉLÉMENTAIRE G. BRASSENS

A la fin des TAP, vous pouvez :

> récupérer votre enfant ou l'autoriser à partir seul (cf. formulaire)

Vous pouvez également réserver l'ALP SOIR de 17h à 18h30 MATERNELLE : à l'école

ELEMENTAIRE : à la Maison de l'Enfance

**ATTENTION!** Tout enfant qui ne sera pas récupéré et qui n'aura pas de réservation **ALP SOIR** sera confié à l'équipe de direction qui se chargera de prévenir les parents.

Cette présence exceptionnelle sera facturée.

(cf. règlement intérieur)

		LUNDI	MARRI	ME	DODEDI		100	UDI	VEN	DDEDI
		LUNDI	MARDI	MERCREDI				VENDREDI		
MATERNELLE	7h15 8h40	ACCUBIL DE LOISIRE PERIFCOLAIRE	ACCUEIL DE LOISIRE PERICCOLAIRE	Account of Coleras		COURT OF LOISIES			<b>O</b>	COURT DE LOISIRS
	8h50 9h	Ouverture du portail			Ouverture du portail		erture portail	A la suite du repas, les enfants de petite section	Ouverture du portail	
	9h 12h	CLASSE CLASSE		CLASSE		CLASSE		inscrits au TAP seront conduits par leurs ATSEM au dortoir comme d'habitude. Par conséguent, ils	CLASSE	
	11h55 12h	Ouverture Ouverture du portail		Ouverture du portail		Ouverture du portail			Ouverture du portail	
	12h 13h50	<b>DÉJEUNER</b> Cantine ou maison	<b>DÉJEUNER</b> Cantine ou maison	<b>DÉJEUNER</b> Cantine ou maison		<b>DÉJEUNER</b> Cantine ou maison		ne participent qu'à la seconde activité. Les animateurs rejoignent les ATSEM et les	<b>DÉJEUNER</b> Cantine ou maison	
	13h50 14h	Ouverture du portail		13h 13h45	Accueil des familles	13h50 14h	Ouverture du portail	enfants dans leurs classes et proposent l'activité.	13h50 14h	Ouverture du portail
	14h 17h	CLASSE		13h15 16h30		14h 15h	ACTIVITÉ 1 OU SIESTE		14h 17h	CLASSE
	16h50 17h	Ouverture du portail		Accueil		15h 15h30	Récréation Temps libre		16h50 17h	Ouverture du portail
	17h 18h30	COUNTY SE CONTRES		16h30 18h30	des familles (Maison de l'Enfance)	15h30 15h45	Possibilité de venir récupérer votre enfant		17h 18h30	ACCURIL DE LOISIRS
						15h45 16h		Goûter		
						16h 16h50	A	ACTIVITÉ 2		
						16h50 17h	Les enfants i	erture du portail non-inscrits en ALP sont à irer dans leur classe.		
						17h 18h30	(	COURTS DE COURTS PENTICOLARIE		

		LUNDI	LUNDI MARDI		RCREDI	JEUDI		VENDREDI	
ÉLÉMENTAIRE	7h15 8h40	ACCURIE DE LOISIES PERISCOLAIRE	ACCUELL DE LOISIES PERISCOLAIRE	COUNT & COURTS PROFESSION OF THE PROFESSION OF T		PERIODAINS PLOISIS		ACCEPT OF LOISING	
	8h50 9h	Ouverture du portail	Ouverture du portail	Ouverture du portail		Ouverture du portail		Ouverture du portail	
	9h 12h	CLASSE	CLASSE	CLASSE		CLASSE		CLASSE	
	11h55 12h	Ouverture Ouverture du portail		Ouverture du portail		Ouverture du portail		Ouverture du portail	
	12h 13h50	DÉJEUNER Cantine ou maison  Cantine ou maison		<b>DÉJEUNER</b> Cantine ou maison		<b>DÉJEUNER</b> Cantine ou maison		<b>DÉJEUNER</b> Cantine ou maison	
	13h50 14h	Ouverture du portail		13h15 14h	Accueil des familles	13h50 14h	Ouverture du portail	13h50 14h	Ouverture du portail
	14h 17h	CLA	SSE	14h 16h30	COLUMN ACCUEIL	14h 15h15	ACTIVITÉ 1	14h 17h	CLASSE
	16h50 17h		erture ortail			15h15 15h45	Récréation Goûter	16h50 17h	Ouverture du portail
	17h 18h30	Q.	SUIL OF KOISERS	16h30 18h30	des familles (Maison de l'Enfance)	15h30 15h45	Possibilité de venir récupérer votre enfant	17h 18h30	ACCUELL DE LOISIES DE RISCOLAIRE
					: <u></u>	15h45 16h50	ACTIVITÉ 2		
						16h50 17h	Ouverture du portail		
						17h 18h30	Control of Rossies Professional Control of Rossies		